

JPS/MM/23 -

RECONNAISSANCE ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE MOUVEMENTS DE TERRAIN DIFFERENTIELS CONSECUTIFS A LA SECHERESSE ET A LA REHYDRATATION DES SOLS Période du 1er Avril 2022 au 30 Septembre 2022

ARRETE DU 3 AVRIL 2023 PORTANT RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE (publié au Journal Officiel du 3 Mai 2023)

Madame, Monsieur,

Nous venons de recevoir, ce jour en provenance de la Préfecture, une information relative à la reconnaissance de l'Etat de Catastrophe Naturelle pour notre Commune, au titre de la sècheresse 2022.

Nous vous prions de bien vouloir trouver en pièce jointe un extrait de cet arrêté interministériel paru au Journal Officiel du 3 Mai 2023.

Le délai étant très court, nous attirons votre attention sur le fait que vous devez contacter votre compagnie d'assurance de toute urgence afin de pouvoir être indemnisé.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sincères salutations.

Jean Pierre SERRUS Maire de LA ROQUE D'ANTHERON

Conseiller Métropolitain d'Arx-Marseille-Provence Vice-Président Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en charge des Transports et de la Mobilité Durable